

Appel à candidatures

Année universitaire 2023-2024

Bourse de recherche doctorat ou post-doctorat sur « L'Éducation relative à l'Environnement » (ErE)

Introduction

Le projet « Résilience des populations et des écosystèmes côtiers du Sud-Ouest de l'Océan Indien » (RECOS) est mis en œuvre par la Commission de l'océan Indien (COI) et cofinancé par l'Agence française de développement (AFD) et le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) à hauteur de 10 millions d'euros. Il a pour objectif global de renforcer la résilience des populations littorales face aux effets du changement climatique en restaurant les services rendus par les écosystèmes côtiers. L'un des axes de travail du projet RECOS est d'offrir une plateforme scientifique régionale de concertation et d'échanges autour de 4 thèmes essentiels en lien avec la résilience des populations côtières. Le thème 4 se focalise sur l'éducation à l'environnement ou « Éducation relative à l'Environnement » (ErE). Le projet RECOS entend contribuer à la promotion de l'ErE dans la région océan Indien occidentale (OIO) par le biais de la mise à disposition d'une bourse de thèse de doctorat ou de post-doctorat sur cette thématique qui associera des universités et/ou centres de recherche régionaux et français. Cette bourse de doctorat consistera en une allocation mensuelle fixe de vie et les frais encourus par les activités de terrain/laboratoire, l'analyse de données, l'achat d'équipement de recherche, les coûts de publication dans des revues de rang A ou la participation à des conférences scientifiques, seront couverts par le projet, dans le respect des règles de gestion de l'Université et du projet RECOS.

Contexte

Dans la région OIO, les vulnérabilités des communautés côtières et insulaires sont largement exacerbées par les effets conjugués de l'accroissement des pressions anthropiques côtières et de l'accélération des changements climatiques. Dans ce contexte, le renforcement des capacités apparaît comme un facteur clé de l'adaptation et la résilience de ces communautés. Au cours des dernières décennies et dans la poursuite de l'objectif de développement durable n°4 (ODD 4), l'éducation relative à l'environnement (ErE) a gagné en visibilité et s'est positionnée comme un vecteur de changement dans les comportements. Ainsi, L'ErE a sa place aujourd'hui dans de nombreux agendas nationaux et est intégrée aux programmes nationaux d'enseignement.

Considérée comme une dimension fondamentale de l'éducation, L'ErE est « une dimension intégrante du développement des personnes et des groupes sociaux,

qui concerne leur relation à l'environnement¹ ». Au cours des dernières années, ce champ éducatif s'est vu enrichi par la diversification des méthodes et outils servant à véhiculer les messages de développement durable. Un groupe d'experts régionaux (des Etats membres de la COI) en ErE en zone côtière s'est rassemblé en février 2023 à Maurice², pour faire le point sur les approches et les outils existants dans la région OIO. Un état des lieux des programmes existants dans la région a permis l'identification des axes de recherche prioritaires et des synergies pouvant s'opérer régionalement. Les discussions menées ont également permis aux experts régionaux d'échanger sur les défis rencontrés (coût du matériel, manque d'outils d'évaluation, manque de calibrage des méthodes, prise en compte des élèves non-scolarisés, etc.) et d'identifier les clés facteurs de succès (former les enseignants et stimuler leur intérêt, intégrer les outils aux programmes scolaires, adopter une approche transdisciplinaire, etc.). La proposition de recherche ci-dessous doit son orientation aux discussions menées lors de cet atelier régional, et s'inspire des constats et des besoins formulés par ses participants.

Axe de recherche

L'éducation relative à l'environnement (ErE) est un projet éducatif global qui s'est érigé en thématique de recherche au cours des dernières années. Il existe dans le Sud-Ouest de L'océan Indien de nombreux programmes d'ErE recourant à des outils et des méthodes variées. **Un état de l'art sur l'ErE globalement et dans la région OIO** sera requis afin d'identifier les concepts, les courants, les différentes approches, les démarches et outils déployés. Une analyse contextuelle devra être menée sur la base d'une approche comparative d'une sélection de pays de la Région OIO où ces programmes existent (Madagascar, Comores, Seychelles, Réunion et Maurice) et ce, afin d'identifier les contraintes et enjeux locaux à la lumière du contexte politique, social et environnemental. Le doctorant/post-doctorant devra définir son périmètre de recherche et pour ce faire, **une typologie et une catégorisation des programmes d'ErE** devront être élaborées. Une réflexion devra être menée par le doctorant/le post-doctorant à l'échelle régionale sur la notion d'**impact des programmes d'ErE** en termes de leur nature (impact sur les comportements, impacts sur les écosystèmes, etc.), des méthodes utilisées pour les mesurer et ce, en fonction du public ciblé. Ce travail de recherche permettra l'identification de **leviers pour l'intégration des programmes ErE aux politiques éducatives** nationales et stratégies régionales afin d'assurer leur mise en œuvre et leur pérennisation.

¹ SAUVÉ L., Éducation relative à l'environnement -théories et pratiques. Notes de cours. Module 1. Programme d'études supérieures en éducation relative à l'environnement. Université du Québec à Montréal, (2011).

² Atelier du groupe thématique 4 « éducation à l'environnement » qui s'est tenue au Pearl Beach hôtel les 23 et 24 février 2023.

Candidats éligibles

Les candidats éligibles à cette bourse de thèse doivent être ressortissants des pays bénéficiaires du projet, à savoir Comores, Madagascar, Maurice, et Seychelles. Les ressortissants d'un pays qui ne disposent pas d'école doctorale devront être rattachés à une école doctorale de l'un des autres pays de la COI bénéficiaires du projet.

Les candidats détenteurs d'un Master en géographie, anthropologie, sciences de l'éducation, peuvent postuler, ainsi que les titulaires de Master ou de diplôme d'ingénieur équivalent dans les domaines de sciences de l'environnement ou d'autres disciplines relevant des sciences humaines et sociales.

Cet appel à candidatures sera diffusé dans toutes les universités concernées dans la zone COI.

Écoles doctorales éligibles

Les écoles doctorales éligibles sont celles des pays de la COI bénéficiaires du projet RECOS, à savoir Maurice, Madagascar et la Réunion. Des cotutelles et co-encadrements peuvent être envisagées, notamment impliquant les écoles doctorales de la région ou d'autres universités internationales.

Conditions du financement

Durée

Les financements provenant du projet RECOS dont la mise en œuvre est prévue jusqu'en fin 2026, les travaux de thèse/postdoctorat devront commencer d'ici fin 2023 et s'achèveront au plus tard avec la soutenance et la publication des travaux en octobre 2026.

Moyens mis à disposition

La bourse de thèse/postdoctorat financera une gratification mensuelle, ainsi que les coûts nécessaires au bon déroulé des travaux (collecte de données, enquête de terrain, participation à des conférences, coûts de publication/communication, etc.).

Compétences attendues

- ✓ Maîtrise des techniques et méthodes issues des sciences humaines et sociales (questionnaires, entretiens, observation participante, etc.).
- ✓ Compétences analytiques, rédactionnelles et de synthèse.

- ✓ Excellente capacité à travailler en français et en anglais. La maîtrise d'une langue d'un ou plusieurs des pays de la COI serait un plus.
- ✓ Une connaissance du contexte régional et du contexte et des enjeux des zones côtières.

Candidater

Les candidats qui souhaitent postuler devront avoir identifié au moins une école doctorale et un directeur de thèse/ post-doctorat présentant les compétences nécessaires pour l'encadrement d'une thèse/post-doctorat impliquant ces sujets de recherche spécifiques. Le candidat devra fournir les pièces justificatives suivantes :

- ☑ Une lettre de motivation du candidat expliquant l'intérêt général du candidat pour le projet (800 mots maximum) ;
- ☑ Le CV du candidat (3 pages maximum) ;
- ☑ Une copie du diplôme de maîtrise ou de thèse de doctorat ;
- ☑ Une brève proposition de recherche pour la thèse de doctorat envisagée expliquant comment elle s'inscrit dans l'axe de recherche présenté dans ce document (pas plus de 2000 mots) ;
- ☑ Une lettre de l'école doctorale tel un accord de principe pour l'enregistrement de l'étudiant pour l'année 2023-2024 (sauf si candidature pour post-doctorat) ;
- ☑ Une lettre du directeur de thèse/superviseur de post-doctorat attestant de son accord pour la supervision du candidat ;
- ☑ Le nom, l'affiliation, l'email et le numéro de téléphone de deux personnes pouvant fournir des références dans le contexte académique ou professionnel et pouvant être contactées si nécessaire ;
- ☑ Le CV du directeur de thèse ;
- ☑ Une copie du passeport/carte d'identité.

Évaluation des candidatures

La procédure de présélection des candidats sera soumise aux critères suivants :

- Les candidatures reçues après la date limite de dépôt seront rejetées ;
- Les dossiers de candidature incomplets seront rejetés ;
- Les candidatures soumises par des candidats non ressortissants des pays membres de la COI bénéficiaires du projet seront rejetées ;

Chaque dossier validant les critères précédents sera évalué selon la grille d'évaluation suivante :

Critère	Points
Résultats de Master	10
Expérience sur la thématique	10
Expérience dans la région COI	10
Compétences rédactionnelles	20
Pertinence de la proposition de recherche de 2000 mots	20
Proposition de projet de recherche collaboratif (co-tutelles, co-encadrements entre institutions de la région OIO)	30
Total	100

Seuls les candidats obtenant un score égal ou supérieur à 75/100 seront présélectionnés pour les auditions.

✉ Envoi à RECOS@coi-ioc.org avec en copie anne.lemahieu@coi-ioc.org et christophe.legrand@coi-ioc.org avant le 7 juillet 2023 à minuit, heure de Maurice. Les candidats présélectionnés seront notifiés mi-juillet pour une audition fin juillet 2023 par un comité composé représentants de l'école doctorale, de représentants du projet RECOS et d'experts régionaux membres du groupe thématique auquel la thèse se rattache.